

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET

CONFÉRANT LE TITRE

D'ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT

aux Elèves de l'École nationale des Beaux-Arts
et des Ecoles régionales d'architecture ayant obtenu le Diplôme d'architecte

Le Président de la République, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les articles 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65 du règlement de l'École nationale des Beaux-Arts, déterminant les conditions dans lesquelles est obtenu le diplôme d'architecte, règlement s'appliquant également aux Ecoles régionales d'Architecture.

Décète :

Article premier. — Les élèves de l'École nationale des Beaux-Arts et les élèves des Ecoles régionales d'Architecture ayant satisfait aux conditions imposées par les articles 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65 du règlement de l'École nationale des Beaux-Arts, visés ci-dessus, prennent le titre d'architectes diplômés par le Gouvernement.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Eze, le 13 mai 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

René VIVIANI.

LYON JUGÉ PAR M. POINCARÉ

Nos lecteurs, de Lyon comme de l'extérieur, ont connu, par nos confrères de la presse quotidienne, tous les détails de la visite que le Président de la République vient de faire à la Ville de Lyon, les 22, 23 et 24 mai.

Bien qu'il n'entre pas dans notre cadre de donner par le menu un compte rendu des fêtes de cette nature, nous tenons néanmoins à enregistrer cet événement mémorable pour notre histoire locale, d'autant plus que le voyage présidentiel était particulièrement motivé par l'Exposition Internationale, dont il a fait, en somme, la véritable ouverture officielle.

Au banquet offert par la Municipalité à l'hôtel de ville, M. Herriot caractérisait ainsi cette grandiose entreprise :

« Elle est née d'une de ces idées morales dont vous avez dit un jour qu'elles fécondaient seules le champ de l'action publique. Nous avons voulu rassembler, en une sorte de vaste laboratoire, tous les éléments dont se doit composer la cité moderne. Vous y rencontrerez, côte à côte, le savant et le commerçant, l'industriel et l'artiste. Autour des villes françaises assemblées par le sentiment d'un même devoir, vous verrez l'effort des grandes nations civilisées, œuvre contre laquelle se sont acharnés plus d'une fois les éléments contraires, mais que nos volontés ont dressée malgré tout. Une pensée, constamment, nous a soutenus : au milieu de tout ce qui conseille la violence et la haine, la mission de l'homme public est d'agrandir le domaine de l'intelligence qui, seule, peut faire naître la bonté.

«Et mes concitoyens, j'en suis sûr, se sentiraient assez récompensés, s'ils avaient mérité du chef de l'Etat cette opinion qu'en demeurant de bons et solides Lyonnais, ils ne cessent pas d'être de bons et utiles Français. »

La réponse de M. Poincaré constitue un éloge de la Ville de Lyon, une sorte de revue de son rôle dans la civilisation

à travers les siècles, et de son développement social actuel, que nous tenons à conserver comme un précieux témoignage ; la voici dans son entier :

« Je remercie l'éminent maire de Lyon, la municipalité et l'Assemblée communale tout entière d'avoir bien voulu me convier à visiter dimanche votre Exposition Internationale urbaine ; j'ai saisi avec joie l'occasion de revenir dans une ville où j'ai déjà reçu, il y a trois ans, de M. Herriot lui-même, l'accueil le plus sympathique, où je me suis autrefois efforcé d'encourager l'enseignement professionnel et populaire et où j'ai plaisir à retrouver dans la presse républicaine d'anciens collaborateurs.

« Mais, n'eussé-je pas été rappelé parmi vous par tant d'agréables souvenirs, j'aurais encore été très heureux d'accepter une invitation qui devait me permettre de trouver ici, exposée sous une forme vivante et pittoresque, l'histoire des grandes initiatives sociales, hygiéniques, scolaires, hospitalières, prises dans le monde entier, par les cités les plus diverses.

« En vérité, la Ville de Lyon était prédestinée à réunir sur son territoire, au profit du progrès communal et du bien public, ces intéressants sujets de comparaison et ces puissants motifs d'émulation.

« Voici près de vingt siècles qu'elle est fondée. De tout temps, elle a été travaillée par le besoin de l'action et par la passion des problèmes économiques et moraux. Il semble que, dans l'esprit de ses habitants se soient combinées à travers les siècles les plus grandes forces créatrices, imagination et réflexion, ardeur de la pensée et sens des réalités, flamme de l'intelligence et finesse pénétrante de l'observation. Aussi est-il peu de villes où la vie municipale ait été plus intense et plus féconde.

« Dès l'empire romain, Lyon apparaît comme un foyer d'activité et un centre de culture, jusque dans la nuit du moyen âge, il tient allumé le flambeau de la civilisation latine. Avant l'aube de la Renaissance, ses bourgeois obtiennent une charte d'affranchissement. En 1320, ils se font reconnaître le droit de s'assembler, de choisir des consuls, de voter eux-mêmes leurs impôts et de porter les armes.

« Seize ans après, la Commune, qu'ils ont établie, est consacrée par une installation solennelle et la Ville de Lyon, déjà fière d'un long passé, entre dans l'histoire de France comme une personnalité éclatante et vigoureuse qui a la légitime ambition de prendre une large place dans le concert des forces nationales.

« Malheureusement, ceux-là mêmes qui avaient combattu pour l'indépendance furent portés, dès qu'ils l'eurent conquise, à conserver pour eux seuls le bénéfice de leur autorité nouvelle, si bien qu'entre les échevins, légèrement enivrés de leurs honneurs et de leur puissance, et le peuple, trop négligé, s'engagea une longue lutte d'influence où l'aristocratie bourgeoise, appuyée par le roi, finit par l'emporter.

« Votre Consulat, d'ailleurs, ne jouit pas longtemps de cette funeste victoire, et le roi lui-même, après la lui avoir procurée, crut devoir en limiter les effets, réduire le nombre des échevins et les dépouiller de leurs prérogatives séculaires.

« Il ne fallait rien moins que les terribles secousses de la Révolution pour rendre à la commune de Lyon sa vitalité première, menacée, par le fameux décret du 12 octobre, d'un anéantissement total. Elle sortit de cette redoutable épreuve avec une conscience plus claire de son existence collective, et lorsque, moins d'un siècle plus tard, la République, jalouse de développer dans l'unité nationale, désormais indestruc-

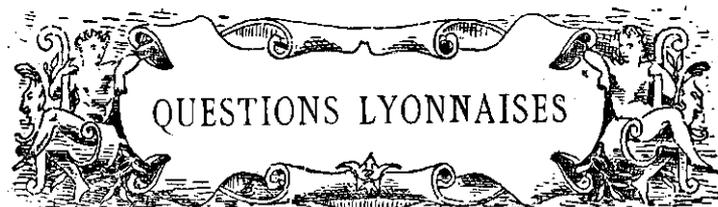
tible, les énergies locales, restitua aux communes une partie des libertés qu'elles avaient connues autrefois, la Ville de Lyon n'eut qu'à se rappeler ses brillantes annales pour savoir immédiatement utiliser, dans l'intérêt de sa population laborieuse, les droits qui lui étaient conférés.

« Redevenue, aujourd'hui, un des organes les plus puissants du pays, elle a mis à profit le pouvoir de décentralisation que la loi lui laissait, non seulement pour s'ornier et s'embellir, mais pour chercher à réaliser le type de la grande cité moderne, pour résoudre toutes les questions urbaines de voirie, de transports, d'adduction d'eau, d'habitations à bon marché, d'assainissement ou d'assistance et pour favoriser, par d'heureuses hardiesses, le progrès démocratique.

« Gloire à vous, Messieurs, qui avez ainsi compris vos devoirs de républicains et de Français.

« Gloire à la Ville de Lyon qui, plus que jamais digne de son antique renommée, continue à donner l'exemple de la solidarité communale et poursuit, à l'abri des lois, une œuvre tout à la fois républicaine, patriotique et humaine.

« Je lève mon verre en l'honneur de la Ville de Lyon. »



LA MORTALITÉ A LYON

L'opinion généralement accréditée parmi nos concitoyens est que la situation sanitaire de notre ville peut être considérée comme très satisfaisante, eu égard aux autres grandes cités.

Nous sommes d'ailleurs très fiers, à Lyon, de la remarquable organisation de nos services d'hôpitaux et des efforts réalisés, au cours de ces dernières années, par notre Administration municipale, qui a poursuivi avec la plus louable méthode tout un programme d'améliorations.

Mais, si l'on compare les résultats obtenus dans d'autres agglomérations importantes, où ont été prises des dispositions beaucoup plus sévères pour assurer l'hygiène publique, on constate que nous sommes très loin en arrière, exception faite des villes exotiques, qui subissent forcément les influences d'un climat malsain et insalubre.

C'est ainsi que, pour l'une des semaines de courant mai 1914, nous avons pu relever, à titre d'exemple, d'après les statistiques officielles, les mortalités ci-après pour vingt grands centres :

1° Bruxelles	11,50	par 1.000 habitants.
2° Londres	13,40	— —
3° Berlin	13,50	— —
4° Leipzig	13,80	— —
5° Hambourg	14,30	— —
6° Munich	14,40	— —
7° New-York	14,60	— —
8° Birmingham	14,80	— —
9° Vienne	16,10	— —
10° Glasgow	16,20	— —
11° Chicago	16,50	— —
12° Milan	17,10	— —
13° Paris	17,90	— —
14° Lyon	18,40	— —
15° Budapest	20,40	— —
16° Rome	22,50	— —
17° Marseille	22,50	— —
18° Bucarest	22,90	— —
19° Saint-Petersbourg	24,20	— —
20° Madrid	26,30	— —

Je sais bien que le taux moyen de Lyon est, par rapport au chiffre correspondant de 18,40, un peu moins élevé de quelques dixièmes pour cent en ce qui concerne l'ensemble de l'année 1913 ; mais, dans tous les cas, il y a un très gros écart entre les résultats obtenus sur les bords du Rhône et ceux relevés non seulement à Bruxelles et Londres, mais aussi dans la plupart des villes allemandes.

On peut dire, en somme, que nous devrions pouvoir abaisser, par des moyens appropriés à déterminer, le pourcentage de notre mortalité locale d'au moins 4 pour 1.000, ce qui représenterait une économie annuelle de vies humaines d'environ 2.000 à 2.200 personnes.

Ce serait, pour notre Municipalité, une œuvre extrêmement intéressante que de chercher à faire aussi bien qu'ailleurs. Mais, nous ferons remarquer que l'on n'arrivera à rien, si on ne se décide pas à abattre les vieilles masures et à transformer les quartiers infects où grouille une population privée d'espace, d'air et de lumière.

On nous objectera que de telles transformations coûtent fort cher ; cependant, l'on ne devrait pas hésiter, quand on songe que l'on pourrait ainsi arracher à la mort et conserver au pays une telle quantité de Français.

Du reste, Lyon progresserait rapidement en proportion de l'accroissement du nombre de ses habitants, et les dépenses faites pour l'assainissement de l'agglomération seraient vite amorties en une dizaine d'années, par l'excédent de ressources que réaliseraient les finances municipales du fait de cette masse complémentaire de 20 à 25.000 travailleurs qui, au cours de ce cycle, apporteraient des éléments nouveaux de prospérité.

Souhaitons donc que l'Exposition lyonnaise nous fournisse l'occasion d'apprécier les mesures projetées par l'Administration, en vue de poursuivre la réalisation des idées généreuses et fécondes exposées par notre Maire.

R.

LES MODIFICATIONS DES TRAJETS DES LIGNES O. T. L.

La Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon a procédé, à l'occasion de l'Exposition, à des modifications très importantes dans les parcours de la plupart de ses lignes, pour les faire aboutir aux différentes entrées du quai Perrache, de l'avenue Leclerc et de l'avenue des Nations.

A l'entrée principale, sur le quai Perrache, une véritable gare a été établie : les diverses lignes ont leur terminus sur une voie unique, puis les voitures bifurquent sur une série de voies de départ correspondant à chacun des trajets de retour et desservies par des passages souterrains : de sorte qu'aux plus grandes affluences, la foule canalisée sur des quais appropriés pourra avoir un facile et rapide accès aux diverses directions.

Au terminus, sur l'avenue Leclerc, un triangle américain permet aux voitures motrices de rester pour le retour en tête des remorques ; malgré l'affluence toujours grande aux heures de sortie, à cause de la proximité du Grand Hall, le dégageement s'opère normalement.

Mais les transformations les plus importantes ont été effectuées au devant de la gare de Perrache, et de la façon la plus heureuse : les lignes 4 (Parc-Perrache), 7 (Cusset-Perrache ou Broteaux-Perrache), 8 (Saint-Clair-Perrache), 13 (Croix-Rousse-Perrache), ayant leur terminus prolongé jusqu'à l'entrée principale de l'Exposition, sur le quai, franchissent le cours du Midi par un réseau de voies dont nous donnons le plan, et dont la combinaison est appelée à rendre l'intensité du trafic tout à fait facile. Un vaste terre-plein central est flanqué de chaque côté des multiples voies montantes et descendantes, exclusivement réservées à la circulation des tramways ; deux larges chaussées obliques pour tous

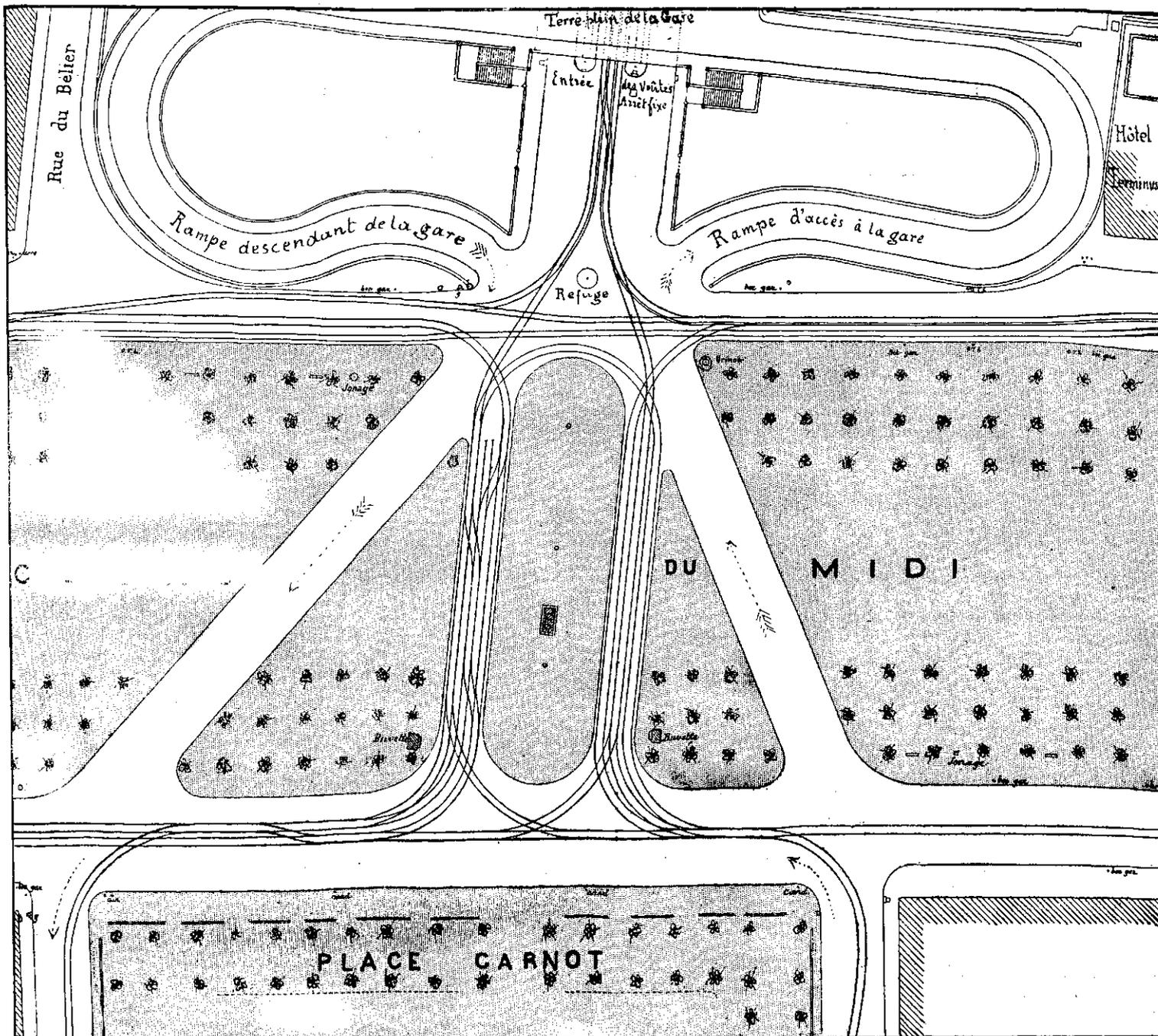
les autres véhicules rejoignent les rampes d'accès à la gare du chemin de fer aux deux rues qui longent la place Carnot. Les travaux importants, maintenant achevés, permettent de se rendre compte de l'amélioration notable de la circulation, et si les dépenses élevées engagées par la Compagnie — on parle de 250.000 francs — ont été déterminées par le mouvement intense escompté à l'occasion de l'Exposition, il y a

Ligne n° 13. *Place Tolozan à Pierre-Bénite* par les quais de la rive droite du Rhône.

Pendant les heures d'ouverture de l'Exposition.

Ligne n° 4. *Parc-Perrache*. Itinéraire : avenues de Noailles, de Saxe, Berthelot, gare de Perrache, cours Charlemagne, Bayard, quai Perrache, entrée principale de l'Exposition.

Ligne n° 7. *Cusset-Perrache* ou *Broteaux-Perrache*. Itinéraire : gare des Broteaux, cours Morand, Comédie, rue de la Républi-



DISPOSITION DES VOIES DE TRAMWAYS DEVANT LA GARE DE PERRACHE

lieu de considérer que les transformations ne seront pas éphémères et qu'elles sont destinées à subsister dans l'avenir, quand la plupart des lignes auront repris leur terminus en ce point. Les voitures de ces lignes n'auront plus alors qu'à contourner le terre-plein ou la place, selon les cas, sans être assujetties à aucune manœuvre pour prendre la direction du retour.

CARNUTENSIS.

Lignes desservant l'Exposition :

Pour l'entrée principale de l'Exposition.

Toute la journée.

Lignes n° 10-14. *Place de la Charité à Oullins, Saint-Genis, Brignais, Sept-Chemins, Chaponost.*

que, Bellecour, gare de Perrache, cours Charlemagne, Bayard, quai Perrache, entrée principale de l'Exposition.

Ligne n° 8. *Saint-Clair-Perrache*. Itinéraire : quais du Rhône (rive droite), gare de Perrache, cours Charlemagne, Bayard, quai Perrache, entrée principale de l'Exposition.

Ligne n° 13. *Croix-Rousse-Perrache*. Itinéraire : Croix-Rousse, Terreaux, Jacobins, Bellecour, gare de Perrache, cours Charlemagne, Bayard, quai Perrache, entrée principale de l'Exposition.

Pour l'entrée du Grand Hall.

Toute la journée.

Ligne n° 32. *Place de la Charité-la Vitriolerie*. Itinéraire : place de la Charité, quai Gailleton, pont de l'Université, quai Claude-Bernard, avenue Leclerc, entrée Grand Hall.

Pour l'entrée avenue des Nations.

Toute la journée.

Ligne n° 18. *Place Sathonay-Gerland*. Itinéraire : place Sathonay, Terreaux, rue de la République, Cordeliers, avenue de Saxe, avenue des Nations.

Pendant les heures d'ouverture de l'Exposition.

Ligne n° 6. *Place Commandant-Arnaud-Place du Pont*. Itinéraire : place du Commandant, place Colbert, Funiculaire, Terreaux, rue de la République, Cordeliers, place du Pont, cours Gambetta, avenue de Saxe, avenue des Nations.

CONTRAT DE TRAVAIL DES BRIQUETEURS FUMISTES

Article premier. — La durée de la journée à Lyon et en déplacement est de dix heures de travail effectif au maximum, y compris repos payé de quinze minutes pour le casse-croûte du matin.

Art. 2. — Le prix de l'heure de l'ouvrier briqueteur-fumiste sera fixé comme suit :

(0,80) Quatre-vingts centimes à dater du 1^{er} juin 1914.

(0,85) Quatre-vingt-cinq centimes à dater du 1^{er} octobre 1914.

Art. 3. — Les heures doublées seront celles faites au-dessus de dix heures de travail effectif.

Les heures du dimanche seront majorées de 50 %, à la condition, toutefois, qu'elles soient en supplément de la semaine de soixante heures et commandées.

Art. 4. — Les déplacements, à partir de la limite de la commune jusqu'à 3 kilomètres, donneront droit à 0 fr. 50 de supplément par jour.

Ceux au delà de cette distance jusqu'à 6 kilomètres, à 1 fr. 25 de supplément par jour ; à partir de cette limite, au delà de 6 kilomètres, à 2 fr. 50 par jour (Paris, 3 francs).

Les déplacements au delà de 6 kilomètres seront dus depuis le jour de départ jusqu'au jour de la rentrée, sans interruption.

NOTA. — Pour les entrepreneurs situés à moins de 1 kilomètre des limites des communes, le déplacement ne sera dû qu'à partir de 2 kilomètres au delà de ces limites.

Les ouvriers embauchés sur place, c'est-à-dire sur les chantiers mêmes, n'auront droit à aucune indemnité de déplacement.

Le déplacement ne sera pas dû à l'ouvrier qui perdra son temps par sa faute.

En cas d'accident du travail, le déplacement sera dû, mais le patron aura la faculté de faire rentrer l'ouvrier.

Art. 5. — Les frais de voyage en 3^e classe et le transport des bagages et outils sont à la charge du patron.

Comme outillage, l'entretien des pointes de broches, ciseaux et marteaux, sera seul à la charge du patron.

Les heures de voyage sont considérées comme heures de travail.

Art. 6. — Les frais de déplacement hors de France seront au minimum de 4 francs par jour et transport de l'ouvrier en 2^e classe.

Art. 7. — L'ouvrier en déplacement aura la faculté de rentrer, aux frais du patron, à l'achèvement du chantier.

Pour un chantier de longue durée, l'ouvrier aura droit à un voyage payé au bout de six mois de travail.

En cas de force majeure (décès d'un proche parent ou maladie grave), le retour est dû par le patron, sans délai.

Art. 8. — Pour tous travaux dangereux ou insalubres, tels que cheminées en marche évacuant des gaz nocifs, les heures seront majorées de 50 %.

Art. 9. — Dans les chantiers en construction, le patron sera tenu de fournir un abri clos et couvert pour permettre à ses ouvriers de déposer leurs effets et leurs outils.

Art. 10. — La paye sera faite deux fois par mois, le 1^{er} et le 16, ou tous les quinze jours, et des acomptes seront donnés une fois par semaine, le samedi.

Les payes et acomptes auront lieu après la journée et dans les bureaux du patron.

Fait et signé pour être exécuté de bonne foi.

A Lyon, le 30 avril 1914.

*La Commission ouvrière,
La Commission patronale.*

REVUE DE L'EXPOSITION

La Manufacture de Porcelaine de Sèvres et ses Produits de Décoration de l'Habitation.

Fondée en 1738 par un groupe de gentilshommes désireux de rivaliser avec l'Allemagne dans le développement de l'industrie de la porcelaine, la Manufacture de Sèvres acquit très vite, au XVIII^e siècle, une renommée qui, aujourd'hui encore, donne à ses produits anciens une valeur considérable. Etablissement royal à partir de 1753, elle dut à l'intérêt que lui portèrent Louis XV et Louis XVI l'avantage d'obtenir la collaboration des grands artistes de ce temps ; et, tandis que François Boucher donnait aux ateliers de Sèvres des dessins charmants, Falconet, Boizot, Pajou et bien d'autres modelaient les figurines gracieuses, les groupes, les surtoutins de table, dont la reproduction en biscuit a contribué à faire connaître au dehors les qualités de goût, d'esprit et d'élégance de l'art français.

Conservée par la Révolution de 1789, la Manufacture devint, sous le règne de Napoléon I^{er}, établissement impérial et, depuis cette époque jusqu'en 1871, elle n'a cessé de faire partie du domaine personnel des souverains français. Pendant ces quatre-vingts années, elle a fourni de somptueuses pièces d'ornement, de services de table, de sculptures en biscuit tous les palais impériaux et royaux, et ses productions ont été constamment offertes en présents aux souverains étrangers. Témoin fidèle des tendances de l'art décoratif à chaque époque, la Manufacture manqua peut-être, durant cette période, de la liberté et de la richesse qui avaient permis aux artistes du XVIII^e siècle de produire sous sa marque tant d'œuvres originales et charmantes. Toutefois, elle prit alors un caractère nouveau que l'un de ses directeurs, l'illustre chimiste Alexandre Brongniart, avait défini au début du XIX^e siècle, en disant que la Manufacture devait devenir « le Conservatoire des Arts céramiques ».

Depuis quarante ans, le Gouvernement a assigné à la vieille institution de Sèvres ce double rôle : d'être, à la fois, un centre de recherches ayant pour but le développement de l'industrie céramique, et un atelier de production artistique, libéré de préoccupations commerciales. Ouverte aux industriels pour tous les essais et les consultations qui peuvent leur être utiles, elle s'efforce de mettre sans cesse à la disposition de ceux-ci des moyens de fabrication plus perfectionnés et plus sûrs.

Réorganisée en 1910, la Manufacture de Sèvres est aujourd'hui placée sous le contrôle d'un Comité technique et artistique, à qui incombe la direction générale des travaux exécutés dans les ateliers. Depuis sa création, ce Comité, où se rencontrent les noms des représentants les plus éminents de l'art français, s'est efforcé de donner à l'établissement une impulsion nouvelle, dont on peut apprécier les résultats dans le stand si remarqué de cet établissement à notre Exposition.

La place de la Manufacture de Sèvres était, en effet, toute marquée dans une manifestation consacrée à la « cité moderne ». Son administrateur, M. Emile BOURGEOIS, professeur en Sorbonne, et vice-président de son Comité technique et artistique, que des liens anciens attachent à la ville de Lyon, estima que l'occasion était excellente de montrer au public

ce que la vieille et glorieuse maison de Sèvres était capable de réaliser pour adapter, par des transformations méthodiques, ses procédés de fabrication et le caractère de sa décoration aux besoins de la vie actuelle. Il décida d'organiser, avec le concours de son adjoint, M. LECHEVALLIER-CHEVIGNARD, un type d'exposition absolument nouveau pour la Manufacture et de présenter, non plus seulement des pièces isolées et des objets de vitrine, mais, d'une part, un ensemble empruntant ses éléments décoratifs à la céramique, et, d'autre part, des objets placés dans le cadre de l'habitation moderne.

La réalisation de ce projet fut confiée à M. Edme Couty, chef des travaux de décoration de la Manufacture, qui adopta le plan suivant :

Au centre, un grand salon dont les murs, ouverts sur quatre portiques latéraux, sont décorés de lambris d'acajou encadrant des frises et des revêtements de porcelaine. Le thème ornemental, emprunté aux roses, en est réalisé par un emploi tout nouveau des couvertes colorées de grand feu, vivantes et harmonieuses. Au milieu du salon, une sorte d'estrade, surélevée de deux marches et dont le sol est constitué par un tapis céramique de style tout moderne, est entourée d'une balustrade de Brandt, supportée par des pilastres en grès-céramique que surmontent de charmants mascarons de Gauvenet. Cette estrade montre, dans trois vitrines et sur des sellettes, les plus récentes productions de la Manufacture, soit comme vases, soit comme biscuits blancs ou colorés, notamment : *l'Enfant au Dauphin*, de Puech ; la *Muse de Chénier*, du même artiste ; la *Carmen*, de Vincent ; le *Bacchus Enfant*, de Malric ; les jardinières de Maignan et de Gauvenet, les vases délicats de d'Eaubonne, de Bouché-Leclercq, de Fournier.

Dans l'espace laissé libre, entre cette estrade et les portiques, prennent place quelques grandes pièces décoratives : le *Pan*, de Maignan, la *Fleur des prés*, du regretté Raoul Larche, reproduits l'un et l'autre en grès ; de grands vases cristallisés de 2 mètres, que seul Sèvres est en mesure d'exécuter ; des modèles de frises et de revêtements d'une couleur originale et vibrante, d'après les compositions de Mlle Suzanne Lalique... Et puis, appliquées aux murs, six vitrines réservées à des productions spéciales et typiques de la Manufacture : d'abord les rouges de cuivre, les flammés, aux tons chauds, imités de la Chine et reconstitués, il y a trente ans, par la Manufacture, que dirigeait alors Charles Lauth ; puis les cristallisations si variées de couleurs et d'effets ; les grès-céramiques, statuettes et vases, parmi lesquelles ont trouvé place des œuvres nouvelles de L'Hoest : *les Musiciens arabes*, d'Iliga-Noumata ; *l'Eléphant*, de Vincent ; le *Berger*, ainsi qu'une curieuse reproduction de deux bas-reliefs de Dalou : *les Châtiments* et *la Vengeance*. Deux vitrines contiennent des spécimens de la porcelaine tendre kaolinique, dont, après de longues études, la Manufacture a repris la fabrication selon des formules nouvelles et qui apparaît ici sous l'aspect de délicates figurines du XVIII^e siècle, émaillées ou en biscuit, de vases aux coloris clairs et brillants, que seule cette matière permet d'obtenir. En porcelaine tendre également, Sèvres a exécuté pour l'Exposition de Lyon une gracieuse pendulette de Max Blondat, *l'Amour endormi*, et des assiettes originales, dont le décor est dû à M. André Ballet.

Enfin, une vitrine de biscuits colorés, la plus récente fabrication de Sèvres, qui permet d'atteindre, avec la finesse et la grâce du biscuit, la gamme des tons chauds et variés qui, jusqu'ici, appartenaient seulement à la terre-cuite, présente les *Jeunes chiens jouant*, de M. Paillet, la *Fillette de Biskra*, de M. P. Lenoir, la *Servante chassée*, d'Antonin Mercié, une charmante étude de *Lièvre*, de M. Gardet.

Cet ensemble si important est, comme nous l'avons dit, entouré de revêtements en porcelaine. Jusqu'ici, on considérait volontiers que la porcelaine se prêtait mal à ce genre de décoration, et c'est une sorte de démonstration que la Manufacture a voulu faire en réalisant, dans son salon d'honneur,

ce poème des *Roses*, dont M. Couty a eu la conception et qui a été exécuté sous sa direction, avec le concours éclairé de M. Ernest BAUDIN, chef des ateliers de fabrication.

Mais le programme tracé par M. BOURGEOIS n'eût pas été rempli entièrement si l'effort de la Manufacture s'était arrêté là. Pour répondre au but de l'Exposition de la Cité moderne, la Manufacture a donc complété son plan par l'adjonction de deux vestibules et de quatre salles répondant à des destinations précises : un salon, une salle à manger, un cabinet de travail, enfin une salle de repos en forme de rotonde et appelée à faire suite à un jardin d'hiver ; elle a trouvé, pour réaliser cette conception, le concours des meilleurs artistes décorateurs de notre temps.

C'est d'abord la salle en rotonde de René Lalique, formée d'un dallage et de panneaux en grès-céramique blanc, orné de branches de lierre en émaux sur platine et de spirituels médaillons de Georges Picard ; au centre, une gracieuse fontaine en cristal, surmontée d'une délicate figurine, fait honneur à l'invention sans cesse renouvelée autant qu'au goût si sûr et si français du maître qui en est l'auteur.

La seconde pièce est occupée par le Salon de Maurice Dufrené qui, reprenant la tradition ancienne a introduit dans le décor de ses meubles des frises, des médaillons en porcelaine ; mais ceux-ci, au lieu d'être, comme autrefois, de simples camaïeux ou des peintures banales, se détachent en hauts-reliefs de tons vigoureux et de conception franchement moderne. Il en est de même du lustre qui orne le milieu du salon, de la torchère, des objets de vitrine, du service à thé, qui, tous, ont été exécutés par la Manufacture, d'après les compositions de Maurice Dufrené et qui témoignent de la volonté de ceux qui dirigent Sèvres de faire appel aux novateurs les plus hardis de l'art contemporain.

La salle à manger de Gallerey occupe un espace identique aux deux précédents ensembles. Conçue dans une tonalité claire, ornée de délicats panneaux de Mme Guilleré, elle constitue un cadre charmant aux services de table, aux tête-à-tête de la Manufacture, qui y ont trouvé leur place naturelle. Sur la table, un service nouveau, composé par un jeune décorateur, M. André BALLET, élève de Giralton, entoure dans le dessin harmonieux de son décor bleu et or les verreries précieuses de Lalique. Dans les vitrines, des services à thé, à café, des modèles d'assiettes prouvent l'effort constant fait par la Manufacture pour renouveler cette partie de la production céramique, à laquelle les procédés industriels ont trop souvent enlevé son caractère précieux et élégant.

Enfin, une quatrième salle présente un cabinet de travail, qui est l'œuvre collective des élèves de l'Ecole de Céramique. Lorsque la participation de cet établissement annexe de la Manufacture fut décidée, le Conseil d'administration estima qu'il serait intéressant de présenter un travail d'ensemble offrant à la fois une recherche artistique et une exécution aussi semblable que possible à une réalisation industrielle. Le programme établi, les élèves de troisième et de quatrième année furent appelés à présenter des projets, entre lesquels une sélection fut faite et d'après lesquels chacun reçut une part de besogne spéciale : c'est ainsi que le dallage fut composé et exécuté par M. Schoenberg ; la cheminée, sauf le panneau central, par M. Demade ; le panneau décoratif, par M. David ; le dessus de table, par MM. Trouillet, Lestrade et Schoenberg ; les appareils d'éclairage, par MM. Baudin et Pinette ; les carreaux des étagères et des chaises, par MM. Pé-rard et Vannereau ; les éléments de la frise murale, par M. Lestrade. Ce travail, qui fut dirigé avec leur compétence et leur dévouement coutumiers par MM. Apoil, censeur de l'école, Sandier, chef des études d'art, et Baudin, chef de fabrication, témoigne de la valeur de l'enseignement à la fois artistique et technique donné par cette école, dont les élèves rendent déjà de si excellents services à l'industrie céramique.

Enfin, deux grands vestibules séparent les salons de Lalique, de Dufrené, de Gallerey et de l'Ecole de Céramique.

Dans chacun un vase de grandes proportions, dus l'un à M. Géboux, l'autre à M. Fournier, occupe la place centrale, tandis qu'aux murs quatre vitrines et des sellettes montrent des vases et des biscuits récemment sortis des ateliers : toutes les tendances actuelles, en décoration comme en sculpture, s'y trouvent représentées, et leur diversité charmante ne permet guère d'en signaler quelques-unes, sans parler des autres. Mais ces deux vestibules, à demi-obscurs, ont permis à la Manufacture de présenter un essai dû à l'ingéniosité de M Edme Couty, et qui consiste dans l'application du biscuit de porcelaine aux appareils d'éclairage électrique : au moyen de vasques et de tulipes très simples, par le jeu d'un décor gravé dans la matière, M Couty a réalisé des lustres et des appliques d'un aspect inattendu, donnant une lumière très douce et dont les formes peuvent être variées à l'infini.

Cet ensemble, le plus important que la Manufacture ait jamais réalisé pour une Exposition, a exigé de tout le personnel de la maison un effort, une émulation auxquels il convient de rendre hommage : tous y ont collaboré, depuis l'artiste le plus délicat jusqu'au plus humble ouvrier.

Quant à l'installation, dirigée dans tous ses détails par M. Lechevallier-Chevignard et M. Edme Couty, elle est également due, pour tout ce qui concerne la partie céramique, aux artisans et aux employés de la Manufacture.

Complètement achevée dès l'ouverture, l'exposition de la Manufacture ne cesse d'être le but des nombreux visiteurs, qui s'y arrêtent longuement, émerveillés par le haut cachet artistique dont elle est empreinte. Pour les architectes, elle sera un objet d'études d'un puissant intérêt ; ils y trouveront des suggestions heureuses pour l'ornementation des intérieurs, par l'emploi de produits d'un goût si raffiné et qui ajoutent une note toute nouvelle d'art décoratif bien français et du meilleur aloi.

LA LUMIÈRE A L'EXPOSITION

L'éclairage au gaz ordinaire et surpressé. — L'éclairage électrique. — La lutte entre l'arc et l'incandescence. — Les décorations lumineuses. — Le Grand-Hall, la façade, la passerelle. — Une grande puissance lumineuse. — Des citoyens bien éclairés.

Il nous faut des rayons, n'en fût-il plus au monde ! tel est le cri moderne qui retentit dans tout l'univers. Il s'agit, bien entendu, des rayons lumineux et non de ceux des magasins de nouveautés, qui sont plutôt l'apanage de la plus belle moitié du genre humain.

C'est de cette pensée radieuse que se sont inspirés, évidemment, les organisateurs de notre belle Exposition internationale, qui ont répandu à profusion les foyers lumineux, tant au gaz qu'à l'électricité, dans toutes les parties de cette immense étendue qui va du jardin alpin au grand hall, à travers le Rhône et jusqu'à la rue des Nations.

Cet éclairage constitue lui-même une vaste exposition, où l'on a rassemblé tous les genres de luminaires les plus modernes et les plus perfectionnés.

Le gaz a été réservé pour l'éclairage des rues des Abattoirs et des allées du grand hall, tandis que l'électricité est consacrée à l'éclairage des annexes, qui sont : le jardin du village alpin, le jardin des colonies, celui de l'agriculture, le parc des attractions, la rue des Nations et le jardin sud des Abattoirs.

Les foyers à gaz sont des formes les plus variées ; il y en a de toute nature et de toute intensité ; des becs droits et des becs renversés, à manchons uniques ou multiples, disposés par deux, trois ou groupés en couronnes lumineuses, depuis le bec droit ordinaire de 140 bougies jusqu'au bec renversé multiple de 1.500 bougies.

Avec ces foyers à incandescence qui fournissent le pouvoir éclairant d'une bougie pour une dépense horaire d'un litre de gaz seulement, nous sommes loin des becs primitifs qui

consommaient 12 litres en donnant la même intensité lumineuse.

Mais, à côté de ces becs qui sont caractérisés par cette consommation d'un litre par bougie, nous avons les lampes à 1/2 litre par bougie. Celles-ci sont alimentées par une canalisation spéciale à gaz surpressé, dans laquelle des compresseurs lancent, à la pression de 1.500 millimètres, le fluide puisé à la pression de 50 millimètres, dans le réseau de distribution de la Compagnie du Gaz.

On augmente ainsi le rendement lumineux des manchons incandescents du simple au double, la consommation par bougie se réduit de 50 %, et l'on peut ainsi obtenir, avec des débits relativement modérés, des foyers lumineux de 2.000 et 4.000 bougies. On remarquera particulièrement les foyers intensifs aux entrées principales du chemin de Debourg et du chemin des Culattes, ainsi qu'au centre du grand hall.

L'intensité lumineuse totale des lampes à gaz concourant à l'éclairage des rues de l'Exposition est équivalente à 210.000 bougies environ, dont 130.000 pour le gaz surpressé et 80.000 pour le gaz ordinaire.

Dans les annexes, qui comprennent les jardins et les parcs de l'Exposition, l'éclairage est exclusivement électrique. On a utilisé les lampes à arc à charbons minéralisés brûlant à l'air libre et les lampes à arc en vase clos à flammes, des plus récents systèmes. A côté des lampes à arc, l'on pourra comparer les nouvelles lampes à incandescence, dites à demi-watt, qui ont fait leur apparition tout nouvellement et ont la prétention de vouloir détrôner les premières.

On sait que celles-ci, qui ont jusqu'à ces derniers temps tenu le record de la grande intensité lumineuse, n'absorbent qu'un demi-watt par bougie ; les lampes à incandescence à filament métallique, qui représentaient, il y a peu de temps encore, la suprême expression du progrès, dépensaient toutefois 1 watt par bougie ; aujourd'hui, la création de la lampe 1/2 watt met l'incandescence sur le même pied d'égalité lumineuse que l'arc électrique.

Toutefois, la lampe 1/2 watt, comme tout ce qui est nouveau, n'est pas sans avoir ses détracteurs, qui lui adressent des critiques plus ou moins fondées. On reproche à la jeune 1/2 watt sa trop grande délicatesse, qui l'expose à la casse pendant le transport, sa faiblesse congénitale, qui ne lui concède qu'une faible longévité, sa pétulance, qui peut faire craindre l'explosion de l'ampoule où le vide ordinaire est remplacé par une atmosphère d'azote, et la fragilité de son filament, qui est comparable à son éclat éblouissant.

Il est juste de dire que les plus vives critiques proviennent de ses concurrents qui exploitent les lampes à arc ; le vaste champ d'expériences organisé sur les terrains de l'Exposition permettra de comparer utilement les avantages et les inconvénients des deux systèmes et de vérifier dans quelle mesure de pareilles critiques peuvent être retenues.

Il apparaît toutefois, dès à présent, que les lampes à incandescence à 1 watt, tout au moins celles de grandes intensités lumineuses de 500 à 3.000 bougies, sont définitivement détrônées par les lampes 1/2 watt. Il n'en est pas moins intéressant de noter que, si le gaz a ses becs de 1 litre et de 1/2 litre par bougie, l'électricité peut lui opposer actuellement ses lampes de 1 watt et de 1/2 watt pour la même unité de lumière.

Dans les lampes à arc ainsi exposées, il y a lieu de distinguer celles dont les charbons brûlent à l'air libre et celles qui consomment leurs crayons en vase clos.

La lampe en vase clos existait depuis longtemps, mais avec des charbons ordinaires qui donnaient dans cette atmosphère confinée un médiocre rendement lumineux. Il n'en est plus de même depuis que l'on a imaginé d'utiliser dans ces lampes les charbons minéralisés des lampes à air libre. Le rendement est devenu, dès lors, comparable à celui de ces dernières lampes et l'appareil en vase clos présente, en outre, l'avantage d'économiser les charbons, qui peuvent durer cent heures et plus au lieu de dix à quinze heures.

Il en résulte une économie notable de main-d'œuvre au point de vue du remplacement des charbons. Mais il y a toujours le revers de la médaille : les charbons minéralisés ont l'inconvénient d'émettre des vapeurs qui se déposent sous forme de poussières opaques dans le globe de la lampe.

Toutefois, dans les systèmes utilisés à l'Exposition, un dispositif très ingénieux sollicite ces poussières à se rassembler de préférence dans un récipient placé directement au-dessous du globe lumineux. Cette sorte d'appendice inférieur manque un peu d'esthétique, il est vrai, mais remédie, en partie tout au moins, aux inconvénients signalés.

L'ensemble de l'éclairage électrique des annexes de l'Exposition comporte une intensité lumineuse totale de 270.000 bougies environ.

Il convient, ici, de citer les noms des constructeurs qui ont collaboré, par l'offre de leurs appareils, à l'éclairage des rues et annexes de l'Exposition. Ce sont :

Pour l'éclairage au gaz : la Société Française Gretzine ; la Société Française de Chaleur et Lumière ; la Société Internationale du Gaz surpressé, système Pintsch ; la Société Française d'Incandescence par le Gaz, système Auër ; la maison Saunier, Duval et Cie.

Pour l'éclairage électrique : la maison Bardon ; la Société « la Lutèce Electrique » ; la Société « la Lampe Philips » ; la Société anonyme Westinghouse ; la Société anonyme de l'Industrie Electrique.

Cette description ne serait pas complète, si nous ne disions quelques mots des superbes illuminations du grand hall, de sa façade principale et de la passerelle de l'Exposition.

La décoration lumineuse de l'intérieur du grand hall a été confiée à la maison Paz et Sylva, qui s'est fait une réputation des plus méritées dans ce genre d'installations. La décoration très sobre, comme il convenait dans le cas d'une construction d'un caractère plutôt industriel, se compose de lignes lumineuses silhouettant les fermes métalliques du bâtiment ; les murs des pignons sont tapissés d'immenses guirlandes rayonnant d'une étoile centrale, sur toute la surface des parois.

Sur la ligne de faitage sont suspendus quatre lustres en verre dépoli, éclairés à l'intérieur par des tubes à vapeur de mercure et encadrés sur leur pourtour de tubes au néon. La leur violette des lampes au mercure se fond harmonieusement avec la teinte rouge orange des tubes au néon. Ces appareils encadrent le lustre géant du stand de l'automobile qui plane au centre du grand hall.

L'ensemble de ces décorations, sans le lustre de l'automobile, comprend 8.000 lampes, équivalant à 50.000 bougies.

Les décorations lumineuses de la façade principale du grand hall et de la passerelle ont été installées par la maison Véry, de Paris.

La crête lumineuse silhouettant les gradins du toit et comprenant un décor en bois découpé est illuminée par 1.800 lampes ; des écussons aux armes de la Ville surmontent la façade ; les baies sont encadrées de lignes lumineuses ; sur les tourelles d'angle, deux sphères de 2 mètres de diamètre sont illuminées de 150 lampes et d'un gros foyer central de 1.000 bougies. Sur chacune des onze plate-formes en gradin du toit une sphère de 1 mètre de diamètre porte 40 lampes et un foyer médian de 400 bougies ; enfin, trois palmes de lampes colorées surmontent chaque porte d'entrée.

Le nombre total des lampes est de 5.000 environ, d'un pouvoir éclairant total de 55.000 bougies.

La décoration de la passerelle comporte deux guirlandes supportées par des mâts décoratifs au-dessus du tablier et deux guirlandes réparties de chaque côté, en dessous de la corniche ; en outre, vingt-quatre motifs décoratifs sont placés sur les mâts ; deux grands motifs représentant les attributs maritimes sont disposés sur les deux piles amont et aval, et six autres motifs surmontent les arcs à la hauteur des tabliers. Enfin, sur chacun des vingt-quatre mâts principaux

sont placées des lampes de 400 bougies pour l'éclairage général de la passerelle.

La décoration lumineuse de la passerelle comprend 8.000 lampes, donnant une intensité lumineuse totale de 90.000 bougies.

Pour être complet, il faudrait ajouter les décorations lumineuses de la rue de la République, de la rue du Président-Carnot et de la rue Victor-Hugo, sans compter les illuminations projetées dans les autres parties de la Ville, grâce à l'initiative intelligente et généreuse de nos concitoyens.

En résumé, la puissance électrique consacrée aux illuminations, tant de l'Exposition que de l'intérieur de la Ville, s'élève actuellement à 1.500 chevaux environ, ce qui correspond à une installation de 110.000 lampes de 10 bougies, soit 1 lampe pour 5 habitants ou 2 bougies pour chacun des 520.000 citoyens lyonnais !

DARYMON.

CONCOURS

LYON

Les épreuves du concours d'admission à l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon (2^e session de l'année scolaire 1913-1914) commenceront le lundi 15 juin prochain, à 8 heures du matin.

Seront seuls admis à y prendre part les candidats qui auront déposé au Secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux, avant le vendredi 5 juin, 4 heures de l'après-midi, une demande écrite indiquant leurs nom et prénoms, leur domicile et celui de leurs parents.

A cette demande, ils devront joindre un extrait de leur acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant qu'ils sont capables de subir les épreuves d'admission ; cette dernière pièce doit être délivrée, soit par l'un des professeurs de l'Ecole, soit par un professeur chef d'atelier extérieur, soit, enfin, par un directeur ou un professeur d'école publique de dessin.

Les candidats étrangers devront en outre produire : 1^o une lettre d'introduction du consul de leur nation ; 2^o le récépissé de leur déclaration de résidence en France.

Nul ne peut obtenir son inscription s'il a moins de quinze ans ou plus de trente ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au Secrétariat du Palais des Arts, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

LYON

MONUMENT BARTHÉLEMY THIMONNIER

La Municipalité a mis à la disposition du Comité du Monument Thimonnier, du 1^{er} au 15 juin, la salle du rez-de-chaussée du Palais municipal du quai de Bondy. Les projets devront y être déposés le mardi 2 juin, au plus tard. Le jury se réunira le mercredi 10 juin. Les maquettes devront être accompagnées des dessins et plans exigés par le règlement du concours.

Une exposition publique des projets présentés au concours du monument Thimonnier aura lieu, du 5 au 15 juin, dans le hall du Palais municipal du quai de Bondy, de 9 heures à 11 heures et de 14 à 17 heures, tous les jours, excepté la matinée du 10 juin, réservée aux membres du jury.

MARSEILLE

HÔPITAL NORD (Résultats.)

Le Jury chargé de juger les projets en première épreuve vient de se réunir.

Après avoir examiné dans tous leurs détails les trente-quatre projets soumis à son examen, le Jury a décidé de retenir, pour prendre part à la seconde épreuve du concours, les cinq projets suivants :

N^o 21, Fokaia, à MM. L.-H. Boileau, et G.-F. Raguenet, architectes à Paris ;

N° E, *Dans la Pinède, loin des Abattoirs*, à M. Ebrard, architecte à Nice ;

N° 14, *Timbre de 1 centime dans quatre cercles concentriques*, à M. J. Girette, architecte à Paris ;

N° 16, *Eici si trouvan ben*, à MM. Roux et G. Varin, architectes à Paris ;

N° 31, *Etoile à cinq branches rouges*, à MM. E. Sénès et H. Rastoin, architectes à Marseille.

MONACO

PALAIS DE JUSTICE (*Résultats.*)

La Construction Lyonnaise a fait connaître, dans son numéro du 1^{er} mai, les prix attribués par le Jury :

Les auteurs de projets ayant obtenu une mention viennent de se faire connaître :

1^{re} mention. — *Tototte*, M. Gaston LEROY, A. D. G., 14, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris ;

1^{re} mention. — *Labor*, M. Charles HALLEY, A. D. G., 55, boulevard Saint-Jacques, Paris ;

2^e mention. — *Lex*, M. L. PEULEVEY, A. D. G., villa Trianon, rue Grimaldi, Condamine ;

2^e mention. — *Diplodocus*, MM. R. BERGER et V. BUET, A. D. G., 20, rue Cassette, Paris ;

2^e mention. — *La Turbie* (les auteurs du projet désirent rester inconnus).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — Des agrandissements vont être effectués, à *Moulins*, au casernement du 16^e régiment d'infanterie.

ARDÈCHE. — La commune de *Marcols* a projeté la construction d'un hôpital. — Un projet de construction d'abattoir a été établi pour la commune de *Lamastre*.

ALPES-MARITIMES. — Les travaux d'embellissement, d'extension, de parachèvement de la rue Sainte-Thérèse et les travaux de prolongement de la rue Morgan, à *Menton*, vont être mis en adjudication. Les travaux de couverture du Careï, sur une longueur de 130 mètres à l'amont du pont du chemin de fer, seront très probablement réalisés l'an prochain. Le projet définitif de la jetée du port va être soumis au Conseil supérieur des ponts et chaussées.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — La commune de *Châteaurenard* fera mettre très prochainement en adjudication les travaux de construction d'un groupe scolaire au hameau de la Crau, dont le montant s'élève à 26.185 fr. 70.

COTE-D'OR. — La ville de *Dijon* va faire exécuter une série de travaux comprenant : achèvement du groupe scolaire de l'avenue de l'Arsenal, 300.000 francs ; reconstruction des serres et installations diverses au jardin botanique, 282.000 francs ; élargissement et aménagement des rues : *Bordot*, 80.000 francs ; *Jacques-Cellerier* et *Montchapet*, 40.000 francs ; *Thurot*, 48.000 francs, et d'une rue nouvelle vers *Suzon*, entre les rues *Parmentier* et de *Mulhouse*, 40.000 francs.

DROME. — Le Ministre des travaux publics a autorisé le Conseil municipal de *Valence* à employer les 20.000 francs de boni sur les 190.000 francs de travaux du port du Rhône au prolongement du mur en aval du fleuve. Un projet de grille destinée à entourer le monuments des Enfants de la Drôme est adopté ; on procédera à une adjudication restreinte. — Le Conseil municipal de *Romans* a autorisé le maire à contracter un emprunt de 80.000 francs, destiné aux réparations de l'hôtel de ville et à la clôture des bosquets qui l'entourent. La construction d'un égout rue *Bouvet* est approuvée ; la dépense s'élèvera à 2.000 francs. Avis favorable est donné à l'enquête à laquelle il a été procédé pour la création d'une nouvelle rue au quartier de la *Gloriette*.

JURA. — Un crédit de 150.000 francs est affecté par la ville de *Lons-le-Saunier* à la construction des bains-douches, lavoirs, chalets de nécessité sur la place et à la réparation des écoles.

PUY-DE-DOME. — Après avoir approuvé en entier les rapports présentés au sujet de la construction des écoles communales, le Conseil municipal de *Châtel-Guyon* a décidé de ne pas dépasser, dans son ensemble, pour ces constructions, la somme de 100.000 francs ; un concours sera ouvert entre les architectes de la Ville. — Un filtre sera installé à la prise d'eau de la *Credogne*, à *Thiers*. Les travaux de cette installation sont évalués à 20.000 francs.

RHÔNE. — La création projetée d'un groupe scolaire dans le quartier *Moncey*, à *Lyon*, et l'amélioration de ce quartier, ont amené la Ville à acheter un certain nombre d'immeubles au lieu choisi pour ce groupe. L'ensemble des acquisitions entraînera une dépense totale de 468.300 francs.

VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'*Avignon* a approuvé le projet de construction d'une canalisation suburbaine, dont le montant s'élève à la somme de 450.000 francs ; il comprend la construction de : 18.111 mètres de canalisation en fonte ; 20 bornes-fontaines ; 175 bouches d'incendie ; 60 bouches d'arrosage. — Un crédit de 5.792 francs est affecté à la construction d'un réservoir de distribution d'eau et établissement d'un monte-charge par l'Administration des Hospices. — Des travaux vont être entrepris pour l'adduction d'eau potable à *Saint-Martin-de-Castillon*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole régionale d'architecture.

Dans la séance du jugement d'*Archéologie*, entre les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et les élèves des écoles régionales d'architecture, il a été décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'Ecole régionale de Lyon :

Deuxième classe, mention à M. SANLAVILLE ; première classe, mention à MM. BALP et TRÉVOUX.

Et au concours des *Trois Arts* : Dessin de figure (1^{re} classe) : Première médaille à M. BAJARD ; mention à M. FAURE.

Vente d'un terrain communal.

Mardi 16 juin 1914, à 15 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, vente par voie d'adjudication aux enchères publiques, en un seul lot et à la bougie éteinte, d'un terrain communal situé à l'angle des rues François-Vernay et de l'Angile, mesurant 113 m. 57 dmq.

Mise à prix, 138 francs par mètre carré.

Cahier des charges, clauses et conditions, plan peuvent être consultés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures.

Syndicat des entrepreneurs du bâtiment de Cannes.

Dans sa dernière Assemblée générale, ce Syndicat a procédé au renouvellement de son Bureau ainsi qu'il suit :

Président, M. P. Bertrand aîné ; vice-présidents, MM. L. Daumas, R. Reboulin ; secrétaire général, M. A. Gillette ; trésorier, M. F. Lenterri ; assesseurs, MM. Demarchi et Russell.

Direction des Ponts et Chaussées de l'Ain.

M. Mielle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 1^{re} classe à Grenoble, a été chargé, à la résidence de Bourg, à partir du 1^{er} juin 1914, des services ci-après désignés, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Nicolas, admis à faire valoir ses droits à la retraite, savoir :

1^o Service ordinaire du département de l'Ain ;

2^o Service du contrôle des travaux de la ligne de chemin de fer de Divonne à Crassier ;

3^o Services hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de l'Ain.

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 22 mai 1914

Rue des Charmettes, 135. Exhaussement. Propr., M. Pelisson, au Fort de la Vitriolerie.
 Rue Nouvelle. Maison. Propr., M. Mermoz, rue Sébastien-Gryphe, 124. Entrepr., M. Phelut, route d'Heyrieu, 235.
 Avenue Leclerc, 29. Construction. Propr., Société Garnier-Nony et Leclerc, y demeurant
 Chemin des Culattes. Annexe. Propr., M. Micol, 204-206, chemin des Culattes.
 Quai Perrache, 66. Kiosque. Propr., M. Taunenbaum, y demeurant.
 Rue Riboud, 4. Construction. Propr., MM. Charnaud et Becker, y demeurant. Arch., M. Cimon.
 Impasse du Sablon 7. Exhaussement. Propr., M. Monot, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
 Place de la Comédie, 25. Construction de galeries. Propr., M. Dupasquier, y demeurant. Arch., M. Decœur, rue Childebert, 10.
 Chemin de Grange-Rouge. Construction. Propr., M. Lavielle, rue Voltaire, 61.
 Avenue de Saxe, 550. Construction. Propr., M. Martin, y demeurant.
 Rue Valensaut. Maison. Propr., M. Juthier, y demeurant.
 Route de Genas, 128. Annexe. Propr., M. Vachino, y demeurant.
 Rue Waldeck-Rousseau. Maison. Propr., M. Girard, 13, rue des Archers. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
 Rue Commandant-Marchand. Maison. Propr., M. Dupraz, cours Henri, 102. Arch., M. Paleyron, avenue Félix-Faure, 161.
 Chemin de Debourg, 19. Construction. Propr., M. Marsaux, route de Vienne, 167.
 Rue Waldeck-Rousseau, 4. Maison. Propr., M. Girard, 13, rue des Archers. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
 Grande rue de Cuire, 11. Maison. Propr., M. Donat, grande rue de Cuire, 9. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.
 Avenue Berthelot, 134. Maison. Propr., MM. de Brugnat et Giberge, y demeurant. Arch., M. Pras, cours Morand, 22.
 Chemin des Tournelles. 11. Bâtiment. Propr., MM. Vulliod, Ancel et C^e, y demeurant, 11. MM. Pétavit et fils, rue Créqui, 57-59.
 Chemin Sébastopol, 62. Exhaussement. Propr., M. Michay-Ressicaud, rue Sébastopol, 54.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

29 mai 1914

DROITS D'ACCISE EN SUS
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	180 »	185 »
— en planche rouge	222 50	227 50
— — — jaune	195 »	197 50
Étain Banks en lingots	420 »	425 »
— Billiton et détroits en lingots	410 »	415 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	54 50	55 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	58 50	59 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	57 50
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	480 »	» »
— laminé	650 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	215 »	» »
— laminé	425 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 »	21 50
Fer à double T. AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	23 »	23 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Ain. — 10 mai. — Mairie de Chavannes-sur-Suran. — Construction d'une école de filles et appropriation de l'école de garçons. Montant, 34.409 fr. 03. Adjud., M. Jules Perrier, à Chavannes-sur-Suran, 5 p. 100 de rabais.
 Ain. — 29 avril. — Mairie de Balan. — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait pour la construction de baraquements au camp de la Valbonne. — MM. Georges, 480.000 fr. — Plancoulaine, 460.000 fr. — Bourdeau, 455.000 fr. — E. Arnaud, 415.000 fr. — Guillaumot, 409.000 fr. — Haour, 400.000 fr. — Brabic, 395.000 fr. — Belliard, 369.950 fr. — J. Gatié, 350.000 fr. — H. Lamaraud, 359.500 fr. — A. Monnot, 359.000 fr. — J. Mary, 352.000 fr. — Petit et Chatagnon, 348.100 fr. — F. Perrin, 328.000 fr. — J. Cheneaud, 297.000 fr.
 Ain. — 30 avril. — Hôpital-hospice de Trévoux. — Réparation des buanderies et travaux complémentaires à l'hôpital-hospice. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciments, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.191 fr. 06. Adjud., MM. Salagnac et Couix, à Trévoux, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, serrurerie, zinguerie et plomberie. Montant, 4.522 fr. 10,

Soumissionnaire : M. Monin Benoit, 3 p. 100. — Adjud., Mme veuve Queyras, 6, rue Neuve, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.
 Allier. — 5 mai. — Mairie de Couzon. — Etablissement d'un cimetière. Montant, 7.000 fr. Soumissionnaire : M. M. Auguste Landon, 13 p. 100. — Adjud., M. Alexis Landon, à Augy, 16 p. 100 de rabais.
 Doubs. — 28 avril. — Besançon (salle du Saint-Esprit). — Service du génie. Travaux sur série de prix pour l'entretien des bâtiments militaires et ouvrages de fortification dans la chefferie de Besançon, pendant les années 1914 à 1919 inclus. Place de Besançon. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciments, asphaltage, pavages, carrelages, dallages, empièvements. Montant annuel, 65.000 fr. Adjud., M. Marien Lavaud, à Besançon, 23,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture et zinguerie. Montant annuel, 25.000 fr. Adjud., M. François Vivier, à Besançon, 31,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente, menuiserie, objets mobiliers en bois. Montant annuel, 25.000 fr. Adjud., M. Félix Masson, à Besançon, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferronnerie, objets mobiliers en fer. Montant annuel, 20.000 fr. Adjud., M. J.-F. Grandperrin, à Besançon, 39,60 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plomb, cuivre et pompes, canalisations. Montant annuel, 8.000 fr. Adjud., M. François Vivier, à Besançon, 32,10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Fumisterie et objets de poélerie. Montant annuel, 5.000 fr. Adjud., M. Georges Beau, à Besançon, 32 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant annuel, 10.000 fr. Adjud., M. Cyrille Chanudet, aux Gravières-Blancs, 38,30 p. 100 de rabais. — Camp de Valdabon. 8^e lot. Tous les travaux prévus à la série. Montant annuel, 6.000 fr. Adjud., M. François Vivier, à Besançon, 18,30 p. 100 de rabais. — Annexe de Dôle. 9^e lot. Terrassements, maçonneries, ciment, asphaltage, pavages, carrelages, dallages et empièvements. Montant annuel, 7.500 fr. Adjud., M. Alexandre Boine, à Dôle, 12 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Couverture et zinguerie. Montant annuel, 4.000 fr. Adjud., M. Joseph Larose, à Dôle, 21 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Montant, 6.500 fr. Adjud., M. Pierre Paquet, à Dôle, 4,30 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Ferronnerie, objets mobiliers en fer. Montant, 1.300 fr. Adjud., M. J.-F. Grandperrin, à Besançon, 19,20 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Plomb, cuivre et pompes, canalisations, fumisterie et objets de poélerie. Montant annuel, 4.000 fr. Adjud., M. Auguste Larose, à Dôle, 23 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant annuel, 2.000 fr. Adjud., M. François Brun, à Dôle, 12,50 p. 100 de rabais.
 Doubs. — 28 avril. — Mairie de Besançon. — Travaux scolaires. 1^o Surélévation de l'école de garçons de la Butte. — 1^{er} lot. Démolition, maçonnerie. Montant, 5.104 fr. 55. Adjud., M. Ronne, à Besançon, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture. Montant, 4.054 fr. 68. Adjud., M. Cante, à Besançon, 7,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 1.969 fr. 03. Adjud., M. Dérot, à Besançon, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 2.817 fr. 10. Adjud., M. Ronne, 6 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Mobilier scolaire. Montant, 1.041 fr. 92. Adjud., M. Laloz, à Froideconche (Haute-Saône), 4 p. 100 de rabais. — 2^e Ecole d'horlogerie : transformation des cabinets d'aisances. 6^e lot. Ferblanterie. Montant, 3.621 fr. 99. Adjud., M. Cante, 25 p. 100 de rabais. — 3^e Lycée Victor-Hugo : agrandissement du logement du concierge. 7^e lot. Démolition, maçonnerie. Montant, 1.095 fr. 28. Adjud., M. Ronne, 5 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Charpente, couverture. Montant, 2.207 fr. 31. — Adjud., M. Cante, 12,10 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 2.121 fr. 03. Adjud., M. Dérot, 2 p. 100 de rabais.
 Haute-Loire. — 26 avril. — Mairie des Villettes. — Construction d'un groupe scolaire au hameau de Trevas et appropriation de l'immeuble Gaubert au bourg des Villettes. Montant, 31.000 fr. Soumissionnaire : M. C. Granger, 15 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.
 Jura. — 7 mai. — Préfecture. — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Saint-Julien. Travaux de construction des bâtiments. — Lot unique. Montant, 206.000 fr. Soumissionnaires : MM. Brignonet, 3 p. 100. — Monneret, 11 p. 100. — Adjud., M. Alexandre Philipponet, à Lons-le-Saunier, 21 p. 100 de rabais.
 Jura. — 7 mai. — Préfecture. — Tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude, à Arinthod et à Foncine-le-Haut. Construction de logements dans les gares et travaux divers d'aménagement. — 1^{er} lot. De Lons-le-Saunier à Clairvaux et de la bifurcation à Arinthod. Montant, 83.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Zanada, J. Mouratille, 3 p. 100. — Philipponet, 6 p. 100. — A. Monneret, 10 p. 100. — Adjud., M. Justin Renaud, à Macornay, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. De Clairvaux à Foncine-le-Haut et de Clairvaux à Saint-Claude. Montant, 90.000 fr. Pas de soumissionnaire.
 Saône-et-Loire. — 20 avril. — Sous-préfecture de Louhans. — Sainte-Croix. Restauration de l'école des filles. Montant, 6.742 fr. 44. Adjud., M. Prosper Cabut, à Louhans, 1 p. 100 de rabais.
 Saône-et-Loire. — 25 avril. — Mairie de Rigny-sur-Arroux. — Construction d'écoles. Montant, 34.500 fr. Soumissionnaire : M. R. Gogneau, 5 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Gabriel Raddet, à Geugnon, 2 p. 100 de rabais.
 Savoie. — 7 mai. — Mairie de Chambéry. — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'un égout et de canaux secondaires dans le quartier du Bas-Nexin. Montant, 7.300 fr. Adjud., M. Pinorini, à Chambéry, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un égout le long du quai de la Rise. Montant, 6.600 fr. Adjud., M. Rovazio, à Aix-les-Bains, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction d'un égout le long du quai Charles-Ravet. Montant, 5.800 fr. Adjud., M. Rovazio, 15 p. 100 de rabais.
 Vaucluse. — 8 mai. — Mairie d'Avignon. — Chemin vicinal ordinaire n^o 2 bis, de l'Isle de la Barthelasse. Amélioration de la rampe d'accès existant à l'origine de ce chemin. Montant, 4.870 fr. Soumissionnaires : MM. L. Cuet, 2 p. 100. — M. Combe, 8 p. 100. — Guet frères, 11 p. 100. — Adjud., MM. Astrua et Dauffès, à Remoulins (Gard), 12 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 22 juin, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Lyon pour la construction d'une prison militaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavages, carrelages, dallages, travaux en ciment, couvertures en tuiles et en ardoises, asphaltes, bitumes et plantations, ciment armé. Montant, 310.976 fr. Cautionnement provisoire, 3.100 fr., définitif, 15.600 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Montant, 40.780 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 2.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, fumisterie, poêlerie et objets mobiliers en fer ou en fonte. Montant, 46.649 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 2.300 fr. — 4^e lot. Couvertures métalliques, zinguerie, cuivrierie, plomberie, conduites d'eau et de gaz. Montant, 8.655 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 500 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, coaltarisation, goudronnage, tenture et vitrerie. Montant, 15.290 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 800 fr. — Renseignements à la chefferie du génie de Lyon, quai Gailleton, 44.

Rhône. — Jeudi 25 juin, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Adjudication restreinte. Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois d'essences diverses. — Les pièces nécessaires, pour être admis à concourir, devront être fournies au plus tard le 6 juin. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Ain. — Dimanche 7 juin, 10 h. — *Mairie de Poizat.* — Terrassements et chaussées. Montant, 2.165 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 7 juin, 2 h. — *Mairie de Talissieu.* — Association syndicale du Sérans. Redressement et endiguement du Sérans, entre le pont du chemin de fer à Marlieu et la Tuillière, sur 1.478 mètres. Montant, 37.625 fr. 72. A valoir, 2.873 fr. 65. Total, 40.499 fr. 37. Cautionnement, 1.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux des ponts et chaussées, 29, rue Voltaire, à Bourg.

Ain. — Mardi 9 juin, 15 h. — *Mairie de Sathonay Camp.* — Service du génie. Chefferie de Lyon. Travaux à exécuter à forfait pour la construction d'un hangar et de magasins aux agrès au camp de Sathonay. Dépôt de garantie, 300 fr. Cautionnement définitif, 1/20^e du prix forfaitaire souscrit et arrondi au plus près par somme de 100 fr. — Les travaux devront être terminés dans un délai de trois mois à partir de la date de notification de l'ordre prescrivant de les commencer. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef de bataillon, chef du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 3 juin 1914, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Département de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et au bureau du génie du camp de Sathonay, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures. — En cas d'insuccès de l'adjudication annoncée ci-dessus, le chef du génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de huit jours expirant le 17 juin 1914.

Ain. — Dimanche 14 juin, 10 h. 1/2. — *Mairie de Chalamont.* — Travaux d'agrandissement de la mairie et aménagement d'une cantine et d'une garderie. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 12.273 fr. 87. Cautionnement, 610 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.000 fr. 17. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 5.550 fr. 35. Cautionnement, 270 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.832 fr. 57. Cautionnement, 140 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.046 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. Fumisterie. Montant, 1.064 fr. 20. Cautionnement, 50 fr. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Chalamont, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Allier. — Vendredi 12 juin. — *Mairie de Vichy.* — Asphalage d'une partie de l'avenue de la Gare. — 1^{er} lot. Asphalage et pavage. Montant, 70.086 fr. 90. — 2^e lot. Fourniture de bordures de trottoirs en granit. Montant, 9.240 fr. — 3^e lot. Fourniture de pavés d'échantillon. Mont., 45.000 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 9.673 fr. 10. — Renseignements à la voirie.

Allier. — Mercredi 17 juin, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Travaux pour concessions d'eau aux habitants comprenant la fourniture et l'installation des appareils entre la conduite de la ville et le parement intérieur du mur des habitations des abonnés, ainsi que les fournitures et main-d'œuvre concernant l'entretien des appareils de la distribution d'eau de la ville. Montant annuel, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 7 juin. — *Mairie de Saint-Alban-d'Ay.* — Construction d'un groupe scolaire à quatre classes. Montant, 41.215 fr. 38. A valoir, 720 fr. 65. Total, 41.936 fr. 03. Cautionnement, 2.500 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Joly, architecte, à Annonay, auteur du projet. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'auteur du projet.

Ardèche. — Dimanche 21 juin, 10 h. — *Mairie de Lamastre.* — Construction d'abattoirs. Maçonnerie, terrassements, charpente, menuiserie, plâtrerie, peinture, gros fers, serrurerie et zinguerie. Montant, 27.008 fr. 54. Cautionnement, 1.300 fr. Frais, 290 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par le maire de Lamastre et M. Mathurin Desrieux, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Mardi 9 juin, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Saint-Cannat. Assainissement de la partie centrale du village. Montant, 11.625 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication par M. Cachau, agent voyer à Lambesc. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 13 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Construction et aménagement d'un nouveau pavillon (vieillards-chirurgie) et restauration des vieux bâtiments à l'hospice d'Arnay-le-Duc. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, ciment. Montant, 28.788 fr. 12. Frais, 520 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, escaliers. Montant, 11.899 fr. 85. Frais, 280 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie, etc. Montant, 10.729 fr. 15. Frais, 260 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 10.627 fr. 46. Frais, 260 fr. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie, etc. Montant, 10.613 fr. 30. Frais, 260 fr. — 6^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 10.747 fr. 12. Frais, 260 fr. — Cautionnement, 1/20^e par lot. — Visa, avant le 5 juin, par M. Gagnerot, architecte à Beaune. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Samedi 6 juin, 6 h. — *Préfecture.* — Construction d'un pont sur le Doubs, entre les communes de Dampierre-sur-le-Doubs et Bravans. Le pont sera à deux voies charretières et aura une ouverture d'environ 100 m.; il sera construit en béton armé. Adresser les demandes avec pièces à l'appui, par lettre recommandée, à M. le Préfet du Doubs, à Besançon, avant la date ci-dessus. Les entrepreneurs admis à concourir, dont la liste sera arrêtée par le Préfet, seront avisés ultérieurement et directement, par lettre recommandée, et recevront le devis-programme du concours.

Gard. — Dimanche 14 juin, 2 h. — *Mairie d'Aigues-Vives.* — Chemins vicinaux ordinaires 1 et 9, d'Aigues-Vives à Calvisson. Construction entre le cimetière d'Aigues-Vives et la parcelle n° 1.449, section D de Calvisson, sur 2.059 m. 05. Montant, 17.800 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie.

Hautes-Alpes. — Lundi 15 juin. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur série de prix, dans la place de Briançon, pour la construction d'un réseau de fil de fer à l'ouvrage C du Gondran. Terrassements, transports, maçonnerie de béton. Montant, 18.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 3 juin. — Renseignements à la chefferie du génie de Briançon, caserne B, rue de la caserne.

Hautes-Alpes. — Mardi 16 juin, 2 h. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur série de prix, dans la place de Briançon, pour la construction d'un casernement pour les ouvriers d'artillerie, à Sainte-Catherine-sous-Briançon. Terrassements, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, ferronnerie, ferblanterie, fumisterie, zinguerie, plomberie, peinture, vitrerie et ameublement. Montant, 185.000 fr. Cautionnement, 9.200 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 4 juin. — Renseignements à la chefferie du génie de Briançon, caserne B, rue de la Caserne.

Haute-Loire. — Dimanche 7 juin, 2 h. — *Mairie de Saugues.* — Construction d'un groupe scolaire et école maternelle. Auteur du projet, M. Gustave Roux, architecte, le Puy. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment. Montant, 45.304 fr. 69. Cautionnement, 2.200 fr. — 2^e lot. Charpente, couverture, menuiserie, serrurerie. Montant, 42.810 fr. 91. Cautionnement, 2.000 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, vitrerie, peinture. Montant, 12.728 fr. 52. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.165 fr. 59. Cautionnement, 200 fr. Soumissions adressées avant le 6 juin. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 9 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Construction de chemins vicinaux divers (24 lots). Montant, 276.500 fr. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 11 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Reignier. Construction d'un groupe scolaire et d'un patronage laïque. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie, peinture et gros fers : groupe scolaire, 60.532 fr. 23. Patronage laïque, 15.257 fr. 91. A valoir, 3.789 fr. 50. Total, 79.579 fr. 54. Cautionnement, 4.000 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, quincaillerie et mobilier : groupe scolaire, 35.602 fr. 88. Patronage laïque, 10.205 fr. 51. A valoir, 2.290 fr. 41. Total, 48.098 fr. 80. Cautionnement, 2.000 fr. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie. Montant, 3.976 fr. 35. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Zinguerie, vitrerie. Montant, 6.320 fr. 58. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Raillon, architecte départemental, à Annecy. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 7 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie d'Oulles-en-Oisans.* — Appropriation d'une école mixte. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 200 fr. — Visa, quatre jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie et chez M. Bardel, architecte, 26, cours Berriat, à Grenoble.

Isère. — Samedi 13 juin, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Vienne.* — Chemin de grande communication n° 4, de Vienne à Chasse. Rectification entre le pont de Gorneton et l'entrée du village de Chasse, sur 1.041 m. 83. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef de l'Isère. — Renseignements à la sous-préfecture

Isère. — Dimanche 14 juin, 10 h. 1/2. — *Mairie de la Garde.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de l'Armentier-le-Haut au Rosai. Construction entre les villages de Maronne et du Rosai, sur 930 m. Montant, 11.200 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Est, rue Fantin-Latour, à la préfecture. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal du Bourg-d'Oisans.

Isère. — Dimanche 14 juin, 11 h. — *Mairie de la Motte-d'Aveillans.* — Agrandissement de la salle des fêtes. Montant, 50.600 fr. 50. Cautionnement, 5 p. 100 environ. — Renseignements à la mairie et chez M. A. Revel, architecte à Grenoble, 2, cours Saint-André.

Isère. — Mercredi 17 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Grenoble.* — Compression des matériaux d'empiérement des chaussées macadamisées pendant

les années 1914 à 1919. Montant annuel, 6.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Isère. — Dimanche 2^e juin, 10 h. — *Mairie de Vasselín.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Vignieu à Saint-Sorlin. Construction entre la limite des communes de Vignieu et Saint-Sorlin-de-Morestel, sur 2.087 m. 95. Montant, 18.200 fr. Cautionnement, 570 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer de la Tour-du-Pin. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal de Morestel.

Jura. — Samedi 13 juin, 2 h. — *Mairie de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Construction d'un réservoir d'eau potable. Montant, 79.036 fr. 97. A valoir, 8.233 fr. 69. Total, 87.270 fr. 66. Cautionnement, 2.700 fr. — Allongement et réparation diverses au pont métallique sur la Bienne. Montant, 11.416 fr. 86. A valoir, 1.583 fr. 14. Total, 13.000 fr. Cautionnement, 380 fr. — Visa par l'architecte dix jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé le 12 juin avant 4 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 7 juin, 9 h. 1/2. — *Mairie de Sail-sous-Couzan.* — Construction d'une école de garçons. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie et vitrerie. Montant, 5.209 fr. 49. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 160 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 7 juin, 2 h. — *Mairie de Chambéon.* — Construction d'une école de fille. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Les envois devront parvenir à destination ou les dépôts devront être faits la veille de l'adjudication, à 5 heures du soir, à la mairie, dernier dernier. — Renseign. à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Samedi 6 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Installation d'une mairie et construction de deux lavoirs à Chanonat. Montant, 8.400 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la préfecture.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 14 juin, 2 h. — *Mairie de Montpensier.* — Construction d'une maison d'école. Mont. 18.200 fr. — Rens. à la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 13 juin, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Travaux de badigeons et peinture des bâtiments communaux compris dans la troisième section. — 1^{er} lot. Enduits et badigeons. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 60 fr. — 2^e lot. Peinture. Montant, 300 fr. Cautionnement, 10 fr. — Renseignements à la mairie.

CHEMINS DE FER DE PARIS À LYON ET À LA MÉDITERRANÉE

Les Publications artistiques P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. vient de faire paraître le premier numéro d'une revue trimestrielle, intitulée *le P.-L.-M. illustré*, éditée d'une façon particulièrement luxueuse, ornée de nombreuses photogravures, dessins à la plume, etc.

Paraissant en janvier, avril, juillet et octobre, *le P.-L.-M. illustré* contiendra toutes les indications propres à renseigner le voyageur.

Le P.-L.-M. illustré est en vente, au prix de 0 fr. 30, à la gare de Paris-Lyon (bureau de renseignements et bibliothèques) et dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M.

Abonnements : France, 1 fr. 25 par an pour les quatre numéros ; étranger, 1 fr. 50, ou, pour recevoir un numéro à domicile, 0 fr. 40 (en timbres-poste) pour la France et 0 fr. 45 (mandat-poste international) pour l'étranger. Adresser les demandes au Service Central de l'Exploitation P.-L.-M. (Publicité), 20, boulevard Diderot, à Paris.

SPECTACLES

SALON EXCEPTIONNEL D'ÉTÉ Palais municipal, quai de Bondy. Ouvert tous les jours, jusqu'à fin juillet. Entrée : 60 centimes.

OLYMPIA MUSIC-HALL Gros succès pour la divette Charlotte Val-d'Or; Norvelly, chanteur à voix; les Poppescu, les rois des barres parallèles; la troupe Maio-Nava, six acrobates extraordinaires; le trio Wort-Neys, jongleurs avec massucs et cerceaux; etc. Dimanches et jeudis, matinées.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHE-GROLÉE (6, rue Grölée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

CINÉMA-TERREAUX (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 67711

VISSEAUX - LYON



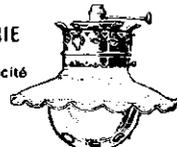
FABRIQUE
de Manchons

BEC INTENSIF
Breveté S.G.D.G.



CRISTALLERIE
Gaz et Electricité

LAMPE VISSEAUX
Filament étiré - Fabrication française



BEC RENVERSE
Breveté S.G.D.G.

EN VENTE: C^o de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

Pour votre
Publicité
adressez-vous à
L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, 14
LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

Les Célèbres
REVÊTEMENTS

JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Général Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

Pour les soins
de la Bouche,
de l'Épiderme
et de la Chevelure

n'employez que les
Produits hygiéniques
du

ON SMARITAIN

En Vente à Lyon

Dans toutes les bonnes Maisons de Commerce

ET NOTAMMENT

Au Grand Bazar de Lyon

Aux Deux Passages

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦

Eug. ACHARD & C^{ie}

LYON, 3, rue Fénelon, 3. - Téléphone 97-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 51-10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-81

FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIANE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ♦